



**Bruxelles, le 26 février 2018
(OR. en)**

6125/18

**CFSP/PESC 137
DEVGEN 15
CLIMA 25
COPS 41
ENV 75
ONU 8
RELEX 113**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6094/18
Objet:	Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique - Conclusions du Conseil (26 février 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique, adoptées par le Conseil lors de sa 3598^e session, tenue le 26 février 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE

Le Conseil:

Engagement en faveur du multilatéralisme/Urgence de la mise en œuvre rapide de l'accord de Paris

1. SOULIGNE, dans le droit fil de la stratégie globale de l'UE, l'importance cruciale que revêt un ordre mondial fondé sur des règles partagées, ayant pour principe essentiel le multilatéralisme et comme élément central les Nations unies, et RÉAFFIRME que l'UE continuera de montrer la voie dans la poursuite de l'action climatique au niveau mondial, de façon à mettre pleinement en œuvre l'accord de Paris et à réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030, centré sur les objectifs de développement durable (ODD);
2. PREND NOTE AVEC UNE VIVE PRÉOCCUPATION des preuves scientifiques solides présentées dans des rapports récents qui font état de l'accélération du changement climatique et de l'amenuisement rapide de la possibilité de contenir collectivement l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels; SOULIGNE qu'il est plus urgent que jamais d'intensifier les efforts consentis au niveau mondial pour enrayer et inverser le changement climatique; ATTEND AVEC INTÉRÊT le rapport spécial à venir du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre; PREND NOTE AVEC INQUIÉTUDE des conclusions récentes du Conseil de l'Arctique selon lesquelles l'Arctique se réchauffe à une vitesse plus de deux fois supérieure à la moyenne mondiale, ce qui a de graves conséquences à l'échelle planétaire; PREND ACTE de l'appel en faveur d'une mise en œuvre plus rapide de l'action climatique lancé lors du One Planet Summit de décembre 2017;
3. PREND NOTE de ce que la 23^e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP23) a également mis en lumière des préoccupations croissantes quant au caractère adéquat des engagements pris au niveau mondial pour inverser la tendance; RESTE déterminé à concrétiser nos engagements nécessaires à la pleine mise en œuvre de l'accord de Paris, sur la base d'un régime universel comportant des règles applicables à tous lors de la COP24;

Prise en compte du lien entre changement climatique et sécurité

4. EST CONSCIENT que le changement climatique a des répercussions directes et indirectes sur la sécurité et la stabilité internationales, touchant principalement ceux qui se trouvent dans les situations les plus fragiles et les plus vulnérables, contribuant à la perte de moyens de subsistance, renforçant les pressions sur l'environnement et les risques de catastrophes, provoquant des déplacements de populations et exacerbant le risque de troubles sociaux et politiques;
5. S'INQUIÈTE de la détérioration des ressources en eau et des écosystèmes de la planète, ainsi que de la menace croissante que représentent la rareté de l'eau, les risques liés à l'eau et les phénomènes extrêmes. RECONNAÎT qu'il est nécessaire de consentir des efforts de plus grande ampleur et mieux concertés au niveau international pour s'attaquer aux aspects du changement climatique liés à l'eau, conformément aux conclusions du Conseil de 2013 concernant la diplomatie de l'UE dans le domaine de l'eau et à des initiatives telles que le sommet de l'eau de Budapest de 2016, et ATTEND AVEC INTÉRÊT la 8^e session du Conseil mondial de l'eau, qui se tiendra du 18 au 23 mars 2018 à Brasilia. SOULIGNE l'importance que revêt la coopération transfrontière entre les États membres et les pays partenaires sur les questions environnementales, surtout en ce qui concerne les analyses d'impact environnemental transfrontières, conformément aux normes et conventions internationales pertinentes, en particulier la convention d'Espoo, la convention d'Aarhus et les conventions relatives à l'eau de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe;
6. RÉAFFIRME que, étant donné que le changement climatique agit comme un multiplicateur de menaces, les réponses en matière de développement doivent davantage prendre en considération la question des conflits, et les approches en matière de sécurité celle du climat, surtout pour les pays qui sont particulièrement vulnérables aux incidences du changement climatique et qui sont déjà soumis à des pressions d'origine naturelle, sociétale ou politique. DÉCIDE de continuer à prendre en compte le lien entre changement climatique et sécurité dans le dialogue politique, la prévention des conflits, l'action humanitaire et en faveur du développement, et les stratégies en matière de risques de catastrophes. Dans ce contexte, l'UE SOUTIENT la poursuite des travaux menés dans le cadre du G7, notamment l'échange de bonnes pratiques au sein du groupe de travail du G7 sur le climat et la fragilité, et au sein du système des Nations unies, encourageant en particulier le Conseil de sécurité à se concentrer davantage sur le lien entre climat et sécurité, recommandant que ce soit un point récurrent dans les délibérations relatives aux résolutions et déclarations du Conseil de sécurité et préconisant la recherche de solutions, y compris au niveau institutionnel, pour renforcer l'évaluation et la gestion des risques liés au climat au sein du système des Nations unies;

7. **RÉAFFIRME** qu'il est nécessaire d'intégrer davantage, dans tous les domaines d'action, des réponses efficaces aux risques en matière de sécurité climatique, allant de l'action climatique et du renforcement de la résilience, d'une part, à la diplomatie préventive et à l'amélioration de l'évaluation des risques, d'autre part, afin de renforcer le lien entre alerte rapide et action rapide. **ESTIME** qu'il est nécessaire de promouvoir la gestion durable de l'eau et des terres ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité afin de préserver les services écosystémiques. **SOULIGNE** qu'il est important de traduire l'analyse du climat et de la sécurité en actions envisageables, comme celles énoncées dans la déclaration de La Haye de 2017, qui s'inscrit dans le cadre de la série de conférences sur la sécurité planétaire;
8. **ATTEND AVEC INTÉRÊT** l'événement de haut niveau sur le climat et la sécurité qui doit se tenir à Bruxelles en juin, à l'initiative de la HR/VP, M^{me} Mogherini, afin de souligner l'importance croissante que revêt la lutte contre les effets déstabilisants et les risques liés au changement climatique et de réaffirmer l'engagement de l'UE et de ses partenaires en faveur d'une action rapide et ambitieuse à cet égard;

Engagement de l'UE au moyen d'actions - à tous les niveaux

9. **SOULIGNE** que les contributions déterminées au niveau national (CDN), qui sont l'une des pierres angulaires des plans de développement nationaux au sens large, constituent un vecteur essentiel d'intégration de mesures ambitieuses en faveur du climat dans l'élaboration des politiques nationales, et insiste sur la nécessité de traduire les CDN en politiques et mesures nationales susceptibles de donner lieu à des actions, conformément aux objectifs à long terme de l'accord de Paris. **SOULIGNE** qu'il est nécessaire de combler l'écart significatif entre l'effet global des CDN actuelles en termes d'émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre et les profils d'évolution des émissions globales compatibles avec la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.
10. **MET EN EXERGUE** l'adoption rapide par l'UE de la législation nécessaire pour mettre en œuvre ses CDN dans le cadre d'une Union de l'énergie ambitieuse dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique. **CONFIRME** que l'UE est résolue à coopérer avec ses partenaires et à échanger avec ceux-ci les expériences et les enseignements tirés en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre effective des politiques, y compris dans le cadre d'initiatives telles que le partenariat CDN, tout en soulignant la volonté de l'UE de respecter les engagements en matière de changement climatique qu'elle a pris avant 2020;

11. CONVIENT de l'importance que revêtent des mesures, stratégies et plans effectifs et efficaces en matière d'adaptation, y compris le recours à des solutions écosystémiques pour améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique dans le cadre de l'accord de Paris. Dans ce contexte, RAPPELLE les efforts que l'UE et ses États membres accomplissent déjà pour accroître la résilience et la capacité d'adaptation. L'UE SE TIENT PRÊTE à poursuivre la coopération avec tous les partenaires, y compris avec les pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement (PEID), en vue d'accélérer la réalisation de progrès à tous les niveaux. RAPPELE en outre le lien essentiel qui existe entre le climat et les océans, tel qu'il ressort de la communication conjointe intitulée "Gouvernance internationale des océans: un programme pour l'avenir de nos océans";
12. L'UE continuera également à assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique et de la diplomatie climatique. SOULIGNE que l'égalité entre les femmes et les hommes, l'émancipation des femmes ainsi que la participation pleine et égale des femmes et l'exercice par celles-ci de responsabilités sont indispensables pour permettre un développement durable, y compris l'adaptation au changement climatique; SOULIGNE également le rôle que doivent jouer les communautés locales pour faire face aux multiples défis associés au changement climatique;
13. MET EN EXERGUE le fait que l'UE et ses États membres contribuent dans une large mesure au renforcement des capacités et au transfert de technologies. SOULIGNE que l'UE et ses États membres sont le plus grand contributeur du financement public de l'action climatique, et INSISTE sur la nécessité d'assurer la future participation d'un éventail plus large de contributeurs et de réaliser des progrès ambitieux en ce qui concerne l'objectif porteur de changement radical contenu dans l'accord de Paris, qui consiste à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement sûr et durable à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique. RÉAFFIRME sa volonté de continuer à accroître la mobilisation de fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique à l'échelon international, dans le cadre de l'objectif collectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année d'ici 2020 et jusqu'en 2025, à des fins d'atténuation et d'adaptation, 100 milliards de dollars provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs plans d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. PREND ACTE de l'appel visant à accroître la mobilisation de fonds tant publics que privés afin de soutenir une mise en œuvre plus rapide de l'action climatique, lancé lors du One Planet Summit de décembre 2017;

14. RAPPELLE le lien entre climat et développement, déjà exposé dans le consensus européen pour le développement. Dans ce contexte, l'UE et ses États membres SOULIGNENT en outre que la tarification du carbone et la réforme des subventions pour les combustibles fossiles constituent des étapes essentielles dans la création et la concrétisation d'un environnement qui soit de nature à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement sûr et durable à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique, et insistent sur le fait que la coopération internationale dans le domaine des sciences et de la technologie et de l'énergie peut jouer un rôle important dans la mise en place de solutions innovantes et durables au défi mondial que représente le changement climatique;
15. SOULIGNE le rôle important que jouent les acteurs non étatiques dans l'action climatique. RÉAFFIRME la volonté de l'UE de solliciter les acteurs non étatiques concernés, y compris la société civile, le secteur privé et les gouvernements locaux et régionaux. INSISTE sur le rôle essentiel des acteurs non étatiques, reconnu par l'accord de Paris dans le cadre du plan mondial d'action pour le climat ainsi que par le programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme d'action d'Addis-Abeba. SOULIGNE par ailleurs la pertinence du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. SE FÉLICITE de l'engagement de Bonn-Fidji pris par les gouvernements locaux et régionaux de mettre en œuvre l'accord de Paris ainsi que des engagements pris par les établissements financiers lors du One Planet Summit tenu récemment à Paris, où le secteur privé a aussi joué un rôle de premier plan dans le financement de l'action climatique, et ATTEND AVEC INTÉRÊT la mobilisation de la société civile, des entreprises et des administrations locales lors du sommet mondial consacré à l'action climatique qui se tiendra à San Francisco en septembre 2018.

Actions de sensibilisation et d'information et rôle de chef de file de l'UE

16. SOULIGNE qu'il est nécessaire de continuer à renforcer l'information au niveau politique ainsi que la diplomatie publique, jusqu'aux échelons officiels les plus élevés, et par l'intermédiaire de multiples communautés politiques et de l'ensemble des acteurs régionaux et sous-régionaux. MET EN EXERGUE le fait qu'il importe que les économies du G20 qui représentent collectivement quelque 80 % des émissions mondiales poursuivent leur action et continuent à jouer un rôle de chef de file, notamment en mettant en œuvre le plan d'action de Hambourg du G20 en matière de climat et d'énergie pour la croissance. DÉCIDE d'intensifier les efforts visant à renforcer les alliances nouées avec des pays de toutes les régions et à en créer de nouvelles afin d'atténuer le changement climatique et de se préparer à s'adapter aux incidences et aux risques de plus en plus importants liés à ce phénomène;
17. ATTEND AVEC INTÉRÊT la réunion ministérielle sur l'action climatique de 2018 qui sera organisée à Bruxelles conjointement par l'UE, le Canada et la Chine pour réaffirmer la volonté de mettre pleinement en œuvre l'accord de Paris ainsi que le rôle de chef de file joué dans ce contexte;
18. SOUTIENT le renforcement de la communication stratégique afin de mieux faire connaître et promouvoir le niveau élevé d'ambition et d'engagement de l'UE, au sein de celle-ci et auprès des pays partenaires, des acteurs non étatiques et des médias, et de créer des conditions optimales pour faire avancer et aboutir les négociations sur le programme de travail de l'accord de Paris, tout en mettant en avant les avantages que présente la transition vers un avenir à faible émission de gaz à effet de serre qui soit sûr et pérenne en termes de croissance durable et de création d'emplois verts;

Cohérence des politiques climatiques dans les domaines du commerce, des transports et de l'énergie

19. SOULIGNE que les interactions entre les politiques climatiques et les politiques régissant le commerce et les investissements internationaux s'intensifient, et INSISTE sur la nécessité de coopérer aux niveaux bilatéral et multilatéral afin de promouvoir la complémentarité des politiques commerciales et climatiques, ce qui contribuera à assurer la nécessaire transition vers une économie sûre et durable à faible émission, efficace dans l'utilisation des ressources et résiliente au changement climatique, notamment en s'attaquant aux obstacles tarifaires et non tarifaires qui pèsent sur le commerce et les investissements dans l'énergie renouvelable. RAPPELLE ses conclusions du 6 mars 2017 intitulées "Renforcement des synergies entre les diplomatie climatique et énergétique de l'UE et éléments en vue des priorités pour 2017". En particulier, la diplomatie énergétique a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de favoriser une transition générale vers un bouquet énergétique durable privilégiant les sources renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique;

20. SOULIGNE qu'il est nécessaire que l'Organisation maritime internationale (OMI) prenne rapidement des mesures supplémentaires appropriées pour que le transport maritime international apporte sa juste contribution à la lutte contre le changement climatique et qu'elle adopte, en avril 2018, une stratégie préliminaire de réduction des gaz à effet de serre qui lui soit propre. Cette stratégie devrait s'appuyer sur un objectif adéquat de réduction des émissions, cohérent avec les objectifs en matière de température fixés par l'accord de Paris, et comprendre une liste de mesures envisageables à court, moyen et long terme, applicables de manière égale à tous les navires, conformément à la feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie globale de l'OMI concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires. SE FÉLICITE de la déclaration "Tony de Brum" faite à l'occasion du One Planet Summit et souligne la nécessité d'actions de sensibilisation adéquates dans la perspective de la 72^e session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 72) de l'OMI, afin de renforcer encore la dynamique politique tout en mettant tout en œuvre pour que la MEPC 72 aboutisse à des résultats positifs;
21. INVITE l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à adopter des règles rigoureuses afin de garantir la mise en œuvre effective du régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSA), adopté lors de l'assemblée de l'OACI de 2016, et à s'assurer la participation la plus large possible des États, de façon à ce que l'objectif d'une croissance neutre en carbone à compter de 2020 (CNG 2020) puisse être atteint. Viennent s'ajouter à cela d'autres mesures telles que des progrès dans la gestion du trafic aérien, les technologies appliquées aux aéronefs et les carburants de remplacement durables. Il sera essentiel de poursuivre les politiques et programmes de recherche et d'innovation pour permettre la réalisation des progrès technologiques et des améliorations opérationnelles nécessaires afin de parvenir à de nouvelles réductions des émissions, conformément aux objectifs en matière de température fixés par l'accord de Paris;

La voie vers la COP24

22. PREND ACTE des avancées concernant le programme de travail de l'accord de Paris qui ont été réalisées par les parties lors de la COP23, sous présidence fidjienne. CONVIENT PAR AILLEURS que des règles communes applicables à toutes les parties, en particulier en ce qui concerne le cadre de transparence, sont essentielles pour assurer la mise en œuvre effective des dispositions de l'accord de Paris. DEMEURE CONVAINCU que des progrès importants doivent encore être réalisés, d'une manière équilibrée, sur l'ensemble des éléments du programme de travail de l'accord de Paris en vue de sa mise au point lors de la COP24;

23. DEMANDE qu'une réflexion collective, globale et concertée soit engagée en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés d'un commun accord en matière d'adaptation et d'atténuation, en conformité avec les objectifs à long terme fixés en matière de température dans l'accord de Paris. À cet égard, ATTEND AVEC INTÉRÊT le dialogue de "Talanoa" de 2018, présenté par la présidence fidjienne lors de la COP23, qui se déroulera tout au long de l'année 2018. RÉAFFIRME la volonté de l'UE et de ses États membres de participer pleinement au dialogue, et ENCOURAGE toutes les parties à saisir cette occasion pour faire le bilan des efforts collectifs en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme en matière d'atténuation dans le cadre de l'accord de Paris et à communiquer des informations sur l'élaboration des CDN au cours de la phase politique du dialogue de Talanoa lors de la COP24, en mettant l'accent sur l'action collective et le renforcement du niveau d'ambition à l'échelle mondiale. La COP24 sera également l'occasion de faire le point sur les efforts de toutes les parties avant 2020. ESTIME que le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C constituera une source précieuse d'informations en vue des discussions à mener dans ce contexte;
24. SOULIGNE que l'engagement le plus large possible des parties prenantes et le dialogue le plus vaste possible entre partenaires internationaux sont des éléments essentiels pour assurer la mise en œuvre en temps voulu de l'accord de Paris tout en assurant la nécessaire transformation de l'économie mondiale. À cet égard, CONSIDÈRE le dialogue de Talanoa comme un thème central pour la diplomatie climatique de l'UE en 2018, qui permettra à celle-ci et à ses États membres de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles nécessaires pour favoriser une coopération plus étroite avec les pays partenaires et les parties prenantes au sens large, et d'achever le programme de travail de l'accord de Paris lors de la COP 24;
25. SOUTIENT RÉSOLUMENT le Secrétariat de la CCNUCC ainsi que les Fidji et la Pologne en leur qualité respective de présidence de la COP23 et de la COP24, dans les efforts qu'ils déploient pour mener la communauté internationale vers une COP24 couronnée de succès, et DEMEURE déterminé à parvenir à des résultats positifs en ce qui concerne le dialogue de Talanoa, l'achèvement du programme de travail de l'accord de Paris et le plan mondial d'action pour le climat, qui constituent des éléments essentiels, engageant l'UE et l'ensemble des partenaires internationaux à mener une action soutenue pour lutter contre le changement climatique.